Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251216-2025121601-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 12.12.2025
Affichage le : 12.12.2025

DELIBERATION 2025.16.12.01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, seize décembre à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia (arrivée à 20h15 n'a pas pris part au vote de cette délibération), TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, TAILLANDIER Vincent, PELTIER Serge, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel.

Était absente : MARTIN-CHUDEAU Patricia.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice :	12
	Quorum :	07
	Présents :	10
	Votants :	10

2025.12.16.01	**Travaux de restauration de l'église St Crépin-Saint Crépinien** - **Demande subvention DSIL** - **Demande de subvention DRAC** - **Demande de subvention à la Région**

Vu la délibération 2023.09.19.09 du 19 septembre 2023 affermissement la tranche optionnelle n°1 des travaux de l'église St Crépin st Crépinien.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251216-2025121601-DE

Madame le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan financement prévisionnel rénovation église St Crépin St Crépinien

Tranche optionnelle 1

Dépenses	montant HT	Financement	montant	pourcentage
Montant estimatif des travaux HT	388 901,90 €	Région Restauration et valorisation du patrimoine protégé MH	86 976,46 €	20,00
		DRAC (monument inscrit dans commune -2000hab + FIP)	173 952,92 €	40,00
Montant des honoraires HT	45 980,40 €	DSIL	86 976,46 €	20,00
mission SPS		***Sous-Total subventions Publics***	***347 905,84 €***	***80,00***
mission contrôle technique		***Total subventions***	***347 905,84 €***	***80,00***
		Autofinancement	86 976,46 €	20,00
		Montant Total HT	**434 882,30 €**	**100,00**
Montant Total HT	**434 882,30 €**	**Montant Total HT**	**434 882,30 €**	**100,00**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- d'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter :
- l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- La DRAC de Bretagne
- La région pour la subvention de valorisation des édifices religieux.
- **AUTORISE** Madame. Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 16/12/2025
Le Maire, Karine Morel.

